

DÉCLARATION DE VOLONTÉ RELATIVE AU PRÉLÈVEMENT DE MATÉRIEL CORPOREL HUMAIN APRÈS DÉCÈS (1)

Nom et prénoms :

Numéro de registre national :

Le cas échéant, le représentant de celui au nom duquel l'opposition ou le retrait de l'opposition a été fait :

Nom et prénoms :

Numéro de registre national :

Qualité :

Don d'organes pour la transplantation

Les organes prélevés après votre décès serviront pour être transplantés chez des personnes qui ont besoin d'une greffe.

- Opposition
- Consentement explicite
- Retrait de la précédente déclaration

Don de matériel corporel humain pour la transplantation

Les tissus et cellules prélevés après votre décès serviront pour être transplantés chez des personnes qui ont besoin d'une greffe.

- Opposition
- Consentement explicite
- Retrait de la précédente déclaration

Don de matériel corporel humain pour la fabrication de médicaments

Le matériel corporel prélevé après votre décès servira à la fabrication de médicaments, par exemple pour des thérapies innovantes.

- Opposition
- Consentement explicite
- Retrait de la précédente déclaration

Don de matériel corporel humain pour la recherche

Le matériel corporel prélevé après votre décès sera utilisé dans le cadre de la recherche scientifique pour

approfondir les connaissances sur le corps humain ou sur certaines maladies et continuer à améliorer les soins.

- Opposition
- Consentement explicite
- Retrait de la précédente déclaration

Fait à le.....

Signature du déclarant/de son représentant

Signature et
cachet de la commune

¹ Base légale : Arrêté royal du 9/02/2020 relatif à l'enregistrement des déclarations de volonté concernant le prélèvement de matériel corporel humain, y compris les organes, après le décès